



PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 avril 2024

Présidence : M. Vincent BUCCINO

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : ALESSANDRO Giovanni, BESSE Chloé, CALIRI Marie, CHAPERON Fabrice, DARBRE GUBBINS Florence, FARGNOLI Yann, GAUTHIER-JAQUES Yves, HANHART Jacques, KIRCHNER Volker, KORNAROS Christos, MARQUES Manuel, MONTECCHIO Chiara, URFER Julien

Absente : PIEREN Taïna

2. Procès-verbal de la séance du 4 mars 2024

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- 23bis Interpellation de M. Michael Sauerlaender au sujet des cases postales à la rue des Marchandises
- 23ter Interpellation de Mme Doris Uldry & consorts intitulée « Les PPE les Lupins sont-elles des logements sociaux ? »
- 23quater Interpellation de M. Niall Macpherson au sujet du port

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Frédéric Rast, Les Vert.e.s.
- Mme Anja Imobersteg a été élue par le Bureau afin de le remplacer. Son élection, affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, elle pourra être assermentée au point 7 de l'ordre du jour.
- A la suite de la dernière séance, tout le monde a reçu un mail de Mme la Secrétaire concernant les signatures d'initiatives (interpellation, postulat, ...), mail qui faisait suite à une réponse de la Préfecture à ce sujet. M. le Président en rappelle la teneur afin que cela soit protocolé dans le procès-verbal pour référence future. Chaque membre peut exercer son droit d'initiative. Dès lors une seule signature suffit, mais il n'y a pas de maximum. Par contre, s'agissant d'un droit individuel, les membres du Conseil agissent en tant que personne et non en tant que parti. Le président d'un groupe politique ne pourrait ainsi pas signer « pour son groupe ». Dès lors, si les membres du Conseil désirent indiquer leur parti, il faut le mettre entre parenthèse suite au nom. Concernant, les questions de « & consorts », la question avait également été posée à la Préfecture. On ne peut pas signer M. X & consorts. Les noms doivent être clairement indiqués et les personnes signer le postulat/interpellation. La mention « & consorts » est ensuite utilisée par l'administration dans sa réponse ou pour l'ordre du jour, par exemple, afin d'éviter une longue liste de signataires, mais ne peut pas figurer tel quel en tant que signature d'une initiative.

- M. le Président rappelle que les 1^{ers} nommés doivent laisser le temps aux autres membres de la commission de lire le rapport, il demande, dès lors, d'envoyer le rapport le week-end précédent la séance du Bureau.
- Une pétition demandant des ralentisseurs à la rue de la Colombière, munie de 20 signatures d'habitants de cette rue, a été reçue par la Municipalité. Elle lui est formellement transmise comme étant de sa compétence. Pétition par ailleurs directement adressée à la Municipalité par ses auteurs.
- Enfin, les détails et inscriptions pour le souper du Conseil ont été envoyés. Il demande de ne pas oublier de s'inscrire avant début mai. Les détails concernant la sérénade du Président seront transmis prochainement, il rappelle que celle-ci aura lieu le 10 juin.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que le mercredi 24 avril, à 18h, aura lieu l'inauguration du parc canin sur le parking du Martinet. Il espère voir de nombreuses personnes à l'occasion de l'ouverture de cet espace dédié aux chiens et à leur liberté.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Yves Gauthier-Jaques au sujet des collectes de signatures en tous genres dans la commune. Avant de répondre aux diverses questions posées, elle rappelle la base sur laquelle Police Nyon Région s'appuie. En effet, le sujet de l'usage accru du domaine public est revenu à maintes reprises, notamment dans les grandes villes du canton et de Suisse, de manière cyclique, comme par exemple, lorsque l'église de scientologie demandait à tenir des stands en ville. Elle rappelle le postulat de Mme Jaccoud en 2014. La PNR se base sur le règlement de police de la ville de Nyon, sur le règlement de police de l'Association intercommunale et sur une jurisprudence fédérale (ATF 135 302) au sujet de l'usage accru du domaine public et des récoltes de signatures. L'analyse juridique demandée par la PNR suite à la jurisprudence citée, avait amené quelques notions sur l'usage accru du domaine public soit : que le règlement de police de Nyon est conforme, qu'il n'y a pas d'obligation de demande d'autorisation lorsqu'il n'y a pas de stand, qu'il n'y a pas d'obligation de demande d'autorisation lorsque l'activité se fait seul ou à deux, qu'une autorisation est requise dans les autres cas. A noter que les communes ne peuvent refuser ce type d'activité, a contrario c'est bien la commune qui fixe l'emplacement et non le demandeur. Elle rappelle que les droits fondamentaux, comme la liberté d'expression, le prosélytisme, l'exercice des droits politiques ne peuvent être empêchés. Sur la question de la rémunération des récoltes de signatures, il faut savoir que c'est le canton de Neuchâtel et non la ville qui avait modifié sa loi sur l'exercice des droits politiques, dans le sens d'une interdiction totale, et d'autre part, la Confédération a refusé cette modification pour les récoltes de signatures pour les initiatives et référendums. Le canton de Vaud n'ayant pas de projet portant sur le sujet, la Municipalité ne dispose d'aucun moyen de prononcer une telle interdiction. Au-delà des bases légales, la PNR est très fortement sollicitée pour l'usage du domaine public, plus particulièrement par les associations caritatives. Parallèlement à cela, la PNR reçoit des doléances de citoyens qui éprouvent un certain ras-le-bol d'être régulièrement sollicités. Au vu des éléments cités, pour toutes les activités soumises à autorisation, il a été décidé qu'une association ne peut être présente que quatre fois par année, seules deux associations peuvent être présentes le même jour, les emplacements sont désignés, Place Saint-Martin ou rue de la Gare 37. En 2023, la PNR a accordé une autorisation de stands à 121 reprises, de plus, elle a accordé une autorisation à 128 reprises pour des stands sans récolte de signatures (stands politique, associatifs, etc...). Pour conclure, à l'instar de l'interdiction de rémunérations de la récolte de signatures, ni la Municipalité ni la PNR n'ont les prérogatives judiciaires du Canton et ne peuvent donc pas enquêter pour savoir ce que l'association fait, après coup, avec les signatures récoltées. Par contre, à chaque demande, la PNR enquête sur l'association pour savoir si elle existe et n'est pas une couverture du but de l'association et si cette dernière n'a pas eu de problèmes dans d'autres villes. Si l'association est validée par la PNR, elle applique la procédure expliquée plus haut. A noter que la seule exception à la règle des deux présences par jour est faite le samedi matin au marché de Nyon lorsque les partis désirent un stand, soit avant les élections, les votations ou à l'occasion d'un référendum ou d'une initiative.

Mme la Municipale répond également à Mme Vanessa Ischi Kaplan au sujet de l'aide à la mobilité en offrant une participation financière à l'achat d'abonnements Mobilis zone 20. La ville subventionne les abonnements de transports publics contenant la zone 20 (Nyon, Eysins, Prangins) à hauteur de CHF 132.- par année aux habitants qui en font la demande. La zone 20 est une tarification Mobilis qui s'applique uniquement pour le canton de Vaud. Lorsque le parcours emprunté en transports publics sort du canton, la tarification nationale s'applique, excluant la zone 20 et de facto la subvention de la ville. Néanmoins, consciente que les aides à la mobilité représentent un levier en faveur du report modal, la Municipalité s'engage à évaluer les incidences financières induites pour l'octroi d'une subvention à l'ensemble des acheteurs d'abonnements nyonnais au départ de la gare de Nyon. La décision de la Municipalité, après étude, sera transmise lors d'un prochain Conseil.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Florence Darbre Gubbins concernant le chantier naval de Nyon. Comme Mme la Conseillère l'a relevé, le Tribunal Fédéral a malheureusement rejeté le recours de la Municipalité concernant le changement d'affectation du bâtiment du chantier naval. Pour rappel, la Municipalité avait refusé que certains de ces espaces soient occupés par des bureaux, puis porté l'affaire devant le Tribunal Fédéral après que la CDAP a donné raison au propriétaire. Ils avaient à cœur, dans ce cas comme dans bien d'autres, de protéger la zone artisanale, ceci afin d'éviter autant que possible qu'elle soit progressivement envahie par le secteur tertiaire. Concernant les arguments du TF, la parcelle accueillant le chantier naval est inscrite dans le plan d'extension partielle à Rive, adopté en 1973. Ce PEP (plan d'extension partielle) précise que le secteur est réservé à une entreprise artisanale compatible avec le voisinage d'habitation ou qui ne compromette pas le caractère des lieux. Malgré cette affectation à première vue claire, la CDAP et le TF ont considéré qu'il ne s'agissait pas d'une zone artisanale usuelle. Selon leur interprétation, le PEP en 1973 ne visait pas à empêcher l'installation de tertiaire dans ce secteur, mais d'éviter les entreprises entraînant des nuisances excessives. Pour les juges, ce très ancien PEP doit être interprété de manière dynamique et s'adapter aux besoins d'aujourd'hui. Ce choix d'une interprétation dynamique est également lié au fait qu'une servitude avait été constituée en 2015 entre la ville et le chantier naval pour empêcher l'installation, sur le site, d'industries susceptibles d'entraîner des nuisances. Or, pour des raisons qu'ils s'expliquent mal aujourd'hui, cette servitude admettait une ou plusieurs activités tertiaires en plus du chantier naval. En conclusion, ils auraient souhaité que cette affaire ait une autre issue, mais les arguments du TF doivent les rassurer sur le fait que cet arrêt ne porte que sur le cas très particulier du chantier naval et qu'il n'aura donc pas de conséquences sur les autres zones artisanales de la ville. De plus, il n'ouvre, selon eux, pas la porte à la création de logements.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond également à Mme Florence Darbre Gubbins au sujet des Artisans de Champ-Colin (ACC). La Municipalité a diffusé un appel à candidatures pour l'octroi d'un DDP à la parcelle 1093 de Champ-Colin le 30 août dernier. Des groupements avaient un délai au 24 novembre pour déposer un dossier. Ils en ont reçu quatre et retenu trois. Des recommandations ont été formulées aux groupements retenus pour leur demander quelques indications pour la suite, y compris une première ébauche d'un projet architectural. Les trois groupements avaient jusqu'au 26 mars pour soumettre un dossier complet. Un comité d'évaluation constitué de membres de la Municipalité, de représentants des services et d'experts externes s'est réuni le 17 avril pour analyser ces projets et pour auditionner les trois groupements. Le comité d'évaluation est occupé à rédiger les recommandations qui seront soumises à la Municipalité. Sans entrer dans le détail, globalement, la qualité des dossiers est bonne. C'était un peu leur crainte, car ils n'avaient aucune certitude à la fois sur la preuve du besoin ou la démonstration de la carence dans ce domaine. La Municipalité se prononcera sur le choix suite à la recommandation du jury. Ils soumettront un préavis au Conseil durant le deuxième semestre de cette année. Il précise toutefois que, si la Municipalité n'était pas convaincue par la qualité des dossiers présentés, elle pourrait décider d'arrêter la procédure. C'est assez peu probable, mais ce n'est pas impossible.

M. le Syndic revient également sur la remarque de M. Robert Jenefsky au sujet de la Poste qui avait supprimé la levée dominicale de la boîte aux lettres de la gare. Il avait déjà dit lors de la dernière séance qu'il n'avait pas connaissance de cette modification. Ils ont vu les représentants de la Poste qui ont confirmé que cette boîte aux lettres n'était plus levée le dimanche depuis mai 2021. Cette levée mobilisait un collaborateur par dimanche pour un taux de remplissage

entre zéro et cinq lettres. Ils ont donc décidé de la supprimer et la Poste précise qu'elle n'a enregistré aucune plainte, ni réclamation.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que, comme chaque année, le processus de bouclage et de validation des comptes avance bien. La Municipalité a pris connaissance, cet après-midi, en première lecture, du résultat des comptes 2023. Ces comptes seront présentés très prochainement à l'organe de révision. Le Conseil communal de fin mars ayant lieu cette année trois semaines plus tard, permet de communiquer une tendance sur ce sujet. Les comptes 2023 seront légèrement positifs, alors que le budget prévoyait un budget largement déficitaire. De même, la marge d'autofinancement sera elle aussi supérieure à celle prévue au budget.

M. le Municipal répond encore à Mme Laure Damtsas suite au dépôt du bilan de mi-législature. Concernant sa question sur le patrimoine immobilier, il l'informe que la comparaison entre la dette et la valeur ECA a pour seul objectif de montrer les actifs créés grâce aux investissements financés en partie par la dette. Par ailleurs, le plafond d'endettement a toujours été fixé en fonction de la marge d'autofinancement, sans tenir compte de la valeur du patrimoine. Nyon n'a pas besoin de vendre son patrimoine pour financer ses nouvelles infrastructures. Elle n'a pas besoin, non plus, de mettre en gage son patrimoine immobilier lorsqu'elle contracte un emprunt. Les bailleurs de fonds ont une appréciation très positive de la santé financière de la commune, et ils n'exigent aucune garantie. Concernant la valeur des SI, il lui signale qu'il n'est pas aisé de déterminer la valeur des services industriels. De nombreuses méthodes aboutissent à des résultats différents. L'évaluation basée sur les flux financiers donne une base théorique. Cependant, comme toute marchandise, c'est l'offre et la demande qui décident le prix. Il convient de souligner également que de nombreux investissements ont été réalisés dans les SIN ces dernières années.

Concernant la comparaison des déficits avec d'autres villes, il lui répond que la ville a toujours obtenu de bonnes notes sur l'estimation fiscale selon les indicateurs de l'IDHEAP. Toutefois, Nyon a des difficultés à prévoir ses recettes, car les impôts conjoncturels sont volatils et les impôts des personnes physiques et morales peuvent être très décalés dans le temps. Parallèlement, les charges péréquatives varient beaucoup d'une année à l'autre en fonction des rendements d'impôts et ceux des autres communes vaudoises. Étant donné que ces deux rubriques ont un fort impact sur nos finances, la difficulté de les prévoir fait qu'il y a souvent un grand écart entre les budgets et les comptes. La prévision étant prudente, le déficit aux comptes 2024 sera probablement moindre.

Au sujet de la taskforce pour trouver de nouvelles recettes, sans impliquer des volontaires interpartis, il lui répond que la Municipalité estime qu'il est plus efficace de faire travailler l'administration avant de solliciter le Conseil. Une liste de nouvelles recettes possibles sera transmise au Conseil lors de la réponse au postulat Damtsas sur de nouvelles recettes. Le Conseil aura alors la légitimité de mettre en place une commission ad hoc de volontaires interpartis. Enfin, concernant la démarche de priorisation des investissements, la Municipalité a mis en place, depuis plusieurs années, une ou des séances de priorisation des projets. La base de travail comprend de multiples critères. Il s'agit notamment de savoir si le projet est financé tout ou partie par un privé, ou par un fonds. Quelle est la part de ce financement ? Est-ce que ce projet fait partie des projets emblématiques ou du programme de législature de la Municipalité ? Est-ce que ce projet est soumis à une loi cantonale ou fédérale et doit donc être réalisé ? Est-ce que le renoncement à ce projet engendrera une perte de confort pour les usagers ? Est-ce que ce projet répond à des engagements déjà pris par cette Municipalité ou les précédentes ? Est-ce que le projet est lié à des engagements régionaux ou d'autres acteurs immobiliers ? Une pondération de ces critères permet à la Municipalité d'avoir une première liste de priorisations. Celle-ci est soumise ensuite à la vision politique de la Municipalité lors de la séance extraordinaire.

6. Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY fait le rapport de la séance du Conseil intercommunal qui s'est tenu à Crassier le 7 mars dernier.

1. Préavis approuvés (*en italique, complément d'information par rapport à la séance*)

Préavis 34-2024

Demande de crédit de CHF 120'000.- pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5^e génération.

Les projets d'agglomération sont un instrument mis en place par la Confédération favorisant la mise en cohérence des politiques d'aménagement de mobilité aux échelles supra-communale et supra-cantonale.

La Région de Nyon participe à ces démarches au sein du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Depuis 2007, les partenaires franco-valdo-genevois, ont ainsi élaboré et déposé auprès de la Confédération quatre générations de projets d'agglomération, permettant de lever plus de CHF 80 millions de cofinancements fédéraux accordés pour des mesures de mobilité sur l'entier du district de Nyon.¹

Préavis 35-2024

Participation de CHF 188'000.- (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics.

Il s'agit d'une des trois dernières mesures du programme TP s'inscrivant dans le projet d'agglomération 2 du Grand Genève. Des aménagements sont prévus pour prioriser la ligne de bus régionale et augmenter les capacités des bretelles de sortie autoroutière. Les pistes cyclables seront maintenues et prolongées pour assurer la continuité dans l'ensemble du périmètre, ainsi que sécurisées dans les giratoires avec des trottoirs partagés et des traversées mixtes (piétons et vélos).

La participation de la Région de Nyon correspond à 17% du coût total de l'étude cofinancée par la Confédération et le Canton de Vaud à hauteur de 78%, avec une contribution des communes de Gland et de Vich.²

Préavis 36-2024

Demande d'un crédit de CHF 43'240.- (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029.

La Région de Nyon est reconnue par le Canton de Vaud comme un organisme de développement régional. Dans ce cadre, elle est tenue au sens de l'article 12, al. 1, let. C de la Loi sur l'aide au développement économique (LADE) d'élaborer et de mettre à jour sa stratégie de développement régional. L'évaluation des domaines d'action et l'adaptation des orientations se font tous les quatre à cinq ans en vue de la mise à jour du document.

Ce principe est formalisé dans la convention qui la lie au Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), au même titre que les 9 autres associations régionales actives dans le canton de Vaud.

Le crédit sollicité via le [préavis 36-2024](#) permettra de bénéficier d'un accompagnement spécialisé pour la révision de la stratégie de développement de la Région de Nyon, en vue notamment de formaliser les orientations définies par le Comité de direction.³

¹ <https://regiondenyon.ch/2024/03/08/la-region-de-nyon-valide-deux-credits-dans-le-cadre-du-projet-dagglomeration-du-grand-geneve/>

² <https://regiondenyon.ch/2024/03/08/la-region-de-nyon-valide-deux-credits-dans-le-cadre-du-projet-dagglomeration-du-grand-geneve/>

³ <https://regiondenyon.ch/2024/03/08/la-region-de-nyon-valide-un-credit-pour-lelaboration-de-sa-strategie-de-developpement-regional/>

2. Informations du Codir

Mérites sportifs régionaux

1500 participations au sondage dans « La Côte ». La remise des prix a eu lieu le 21 mars à Gland.

Consultation Stratégie régionale de gestion des zones d'activité

La consultation des communes a été lancée le 25 janvier 2024, la plupart des municipalités de la région ont répondu, un projet final circule désormais, les municipalités ont jusqu'à fin 2024 pour prendre position.

Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève

Une séance d'information pour la sous-région Jura-Lac a eu lieu à Nyon le 19 mars 2024.

Fête des 20 ans de Région de Nyon

Elle aura lieu à Nyon le 15 juin 2024, détails à suivre.

Projet-pilote « AG découverte » (avec les CFF)

Région de Nyon cherche 10 candidatures, délai jusqu'au 31 mai 2024.

Prix de l'Agriculture en transition écologique

Un appel à candidatures était lancé pour ce prix d'un montant de CHF 25'000.- du Grand Genève. Le délai est échu le 1^{er} avril, les lauréats seront annoncés en juin à Ferney-Voltaire.

Prix de l'innovation 2024 de Région de Nyon

Le prix, d'un montant total de CHF 50'000.- a été remis aux deux entreprises-lauréates le 21 mars 2024 à Rolle par M. Olivier Riesen, membre du Codir responsable politique de l'économie. Il s'agit de l'entreprise *Orion Horse Shoe* à Gland, fabricant de fers à cheval sur mesure, et du fabricant de skis *NK Manufacture* à La Rippe.

Télé-Dôle SA

Une task-force, composée de membres du Codir et du CA de Télé-Dôle, a été constituée. Le partenaire français ne va pas investir davantage. Télé-Dôle France sera mise en liquidation. L'avenir de Télé-Dôle Suisse est en cours de discussion, l'AG aura lieu le 24 avril.

3^{ème} Voie A1

A la demande du Conseil intercommunal, M. Gérard Produit, responsable politique pour la mobilité, accepte d'organiser une séance d'information.

Une information complète sur la séance du 7 mars se trouve sur le site de Région de Nyon :

<https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2024/01/20240307-CI-Synthese-pour-les-communes.pdf>

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 19 juin 2024, le lieu sera annoncé ultérieurement.

Les préavis suivants seront déposés :

PR 37-2024-DISREN	Requalification de la RC1 entre l'Asse et Prangins
PR 38-2024	Comptes 2023 (Cofin)
PR-39-2024	Navettes électriques Gland

7. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Anja IMOBERSTEG, Les Vert.e.s et lui souhaite la bienvenue.

8. Elections dans diverses commissions permanentes

Le groupe des Verts a plusieurs places vacantes :

Une place à la CAU, une à la commission des pétitions, une à la commission de recours en matière de taxes.

M. Alexander FEDERAU présente les candidatures suivantes :

- Mme Carinne BERTOLA à la CAU (Commission d'architecture & d'urbanisme)
- Mme Laetitia HEDIGER à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts
- M. Alexandre DUPUIS comme suppléant de cette même commission
- Mme Jeanne KAMBER à la commission des pétitions.

Ils sont élus en bloc à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. Rapport de commission – Préavis N° 2024/129

Bâtiment de « L'Ancienne Douane » sis à la rue de Rive 21 à Nyon - Demande d'un crédit de CHF 460'000.– TTC pour les études portant sur la rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment ECA N° 89 et la démolition de l'annexe ECA N° 90.

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, à la lecture du rapport, était surpris de voir à quel moment a été évoqué la possibilité d'intégrer l'Office du Tourisme dans ce bâtiment, soit tardivement. Il aurait bien aimé, avant de continuer la discussion, connaître l'avis de la Municipalité par rapport à un déplacement de l'Office du Tourisme à cet endroit, très intéressant pour un établissement public. Il pense que son emplacement actuel au centre-ville est également intéressant. Rive est très touristique, mais en hiver, il n'y a pas beaucoup de monde.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'ils ont entendu la demande de la commission. Le Délégué à la promotion économique s'est approché de l'Office du Tourisme. En fin de semaine, ils ont reçu leurs besoins et cahier des charges. Effectivement, ils se disent intéressés par un déménagement à Rive et la Municipalité ne verrait aucune raison de le leur refuser. Ce ne serait pas une vitrine froide et correspondrait à ce qu'ils souhaitent. Par contre, le cahier des charges et leurs besoins doivent être étudiés pour voir si le bâtiment correspond.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 4 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 460'000.– TTC pour les études portant sur la rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment ECA N° 89 et la démolition de l'annexe ECA N° 90 sis à la rue de Rive 21 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9123.01 – *Terrains, bâtiments du patrimoine financier*, dépense amortissable en 10 ans.

10. Rapport de commission – Préavis N° 2024/130
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Carinne Bertola et consorts intitulé « Nyon, ton patrimoine du XX^e siècle est digne d'intérêt ! » - Demande d'un crédit annuel de CHF 120'000.– par année, pour financer une équipe pluridisciplinaire et un mandat de coordinateur-riche consacrés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine du XX^e siècle.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

Pour Mme Laure DAMTSAS, si on reprend le postulat, le point de départ de ce rapport-préavis, celui-ci demandait de faire une demande au Canton pour entreprendre la révision du recensement architectural de la ville et de lui demander de prendre en compte le recensement des parcs et jardins. Ensuite, le postulat posait une série de questions pour savoir comment mieux conserver le patrimoine existant. Personne ne doute de l'intérêt du patrimoine du XX^e siècle, mais la proposition de la Municipalité pour le protéger manque sa cible. A son sens, en premier lieu parce que c'est surtout la mission du Canton, ce qui avait d'ailleurs été relevé par le préavis. Elle est sceptique sur l'efficacité de rajouter une couche de décideurs, surtout que cette nouvelle structure, ou commission, n'est pas définie, ni ses process, ni son mandat, ni sa composition. La seule chose qui est claire est combien cela va coûter par an. Ce préavis lui paraît très mince pour accorder un budget de cette importance qui sera renouvelé chaque année. Le patrimoine d'une ville, neuf ou ancien, ou très ancien doit être pensé dans sa globalité que le bâtiment soit protégé ou le projet fini. C'est le lien entre les bâtiments qui les valorise les uns et les autres. Elle ne voit pas pourquoi c'est, en plus, le Service de l'architecture qui a géré ce préavis et non pas le Service de l'urbanisme. A son avis, cela n'a pas de sens et ce préavis aurait dû être renvoyé en Municipalité pour être retravaillé. Enfin, elle demande pourquoi ne pas utiliser ce qui existe, soit la CDU et l'association Pro Novioduno qui, force est de constater, fait le job. Un travail certain a aussi été mené par Mme Catherine Schmutz, co-conservatrice du Château et par M. Pierre-Antoine Trolliet. Ensuite, elle pense que des critères objectifs doivent être issus d'un cadre légal et réglementaire et non selon les desiderata d'une poignée de personnes.

M. Jacky COLOMB n'a pas tout enregistré ce qui a été dit, mais en fin d'intervention, il est proposé la CDU qui n'a pas du tout la même mission puisqu'elle s'occupe, en général, de se prononcer sur des projets finis, alors que la commission en question interviendra au moment de l'élaboration du projet et sa construction. Elle sera constituée de spécialistes qui pourront être interrogés séparément selon les spécificités d'un projet. C'est, à son avis, une bonne idée puisque par le passé, il y a eu des exemples où des objets ont été présentés, puis combattus par des avocats. L'idée est de s'entourer de bons conseils, de pouvoir construire des projets qui convainquent et éviter d'avoir dans le camp adverse, les fameux spécialistes. Il est préférable de les avoir du côté de la Municipalité. Pro Novioduno est une association qui fait son travail, mais elle n'est pas du tout constituée de spécialistes juridiques, en matière d'architecture ou autres disciplines qui peuvent être invoquées dans ce genre de dossiers. Il demande si la Municipalité veut étayer ses propos, car certains aspects ne sont pas de sa compétence et il souhaite rester modeste sur ce sujet.

M. le Municipal Claude ULDRY ne pensait pas intervenir sur ce qui relève des compétences de la Municipalité, à savoir répartir ces projets dans les différents services, mais il rassure le Conseil, les deux Chefs de service étant présents, qu'ils sont en parfaite harmonie, de même que lui et sa collègue. Il est clair qu'il y a un Service de l'urbanisme qui fait de la planification du territoire. Il y a une Cheffe de service et un architecte de la commune, ce qui a été voulu il y a de nombreuses années. C'est ainsi que les compétences sont réparties et il y a une grande logique à ceci, ce qui a été dit, en partie par M. Colomb. La CDU est une commission de l'Urbanisme et d'architecture et il y aurait cette nouvelle commission, si le préavis est accepté. Il ne veut pas répondre à toutes les affirmations qui ont été faites, mais signale que l'association Pro Novioduno a quelques compétences sur le patrimoine, mais elle ne pourra jamais avoir toutes les compétences qu'ils souhaitent et dont ils ont besoin pour définir ce genre de projets.

C'est pour cette même raison qu'ils ont choisi des mandats à donner plutôt que de choisir un Délégué au patrimoine comme à Lausanne. Toute compétente qu'elle puisse être, une personne ne peut pas avoir des compétences juridiques, une formation architecturale, une formation de géographe et d'historien, raison pour laquelle ils ont préféré ne pas demander un EPT au Conseil, mais donner des mandats.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 18 non et 5 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2024/130 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Carinne Bertola et consorts intitulé « Nyon, ton patrimoine du XX^e siècle est digne d'intérêt ! » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 120'000.– au compte N° 351.3185.01 – *Mandataires patrimoine XX^e siècle* (à créer) au budget 2024 afin de constituer une équipe pluridisciplinaire et de financer un mandat de coordinateur-riche consacrés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine du XX^e siècle ;
3. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2024, dès son approbation par le Conseil communal ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2025 et suivants un montant de CHF 120'000.– au compte N° 351.3185.01 - *Mandataires patrimoine XX^e siècle* (à créer), afin de constituer une équipe pluridisciplinaire et de financer un mandat de coordinateur-riche consacrés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine du XX^e siècle.

**11. *Rapport de commission – Préavis N° 2024/131
Infrastructures de mobilité active et collective - Demande d'un crédit de CHF 1'129'200.–
TTC pour la réalisation de 10 mesures destinées aux piétons, aux vélos et aux transports
publics - Demande de crédit de CHF 91'300.– HT pour les travaux d'infrastructures des
SIN.***

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion sur l'amendement proposé par la commission modifiant les montants aux points 1a et 1b est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 80 oui et 4 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 3 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de renforcement des infrastructures de mobilité active relatifs au réseau routier, aux infrastructures des Services industriels, et aux réseaux de mobilité;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs à l'entretien constructif des réseaux routier et de mobilité qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 120'000.- TTC pour les études de projets confiés à des bureaux externes à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;

- b. CHF 935'200.- TTC pour les travaux de renforcement des infrastructures de mobilité active relatifs au réseau routier, à porter au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 40 ans ;
- c. CHF 91'300.– HT pour les travaux d'infrastructure des Services industriels pour un montant total de CHF 91'300.– HT, travaux d'éclairage public, à porter au compte N° 9144.33 – *Dépenses du service de l'éclairage public*, dépense amortissable en 20 ans.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2024/133
Secteur En Prélaz – Demande d'un crédit d'études de CHF 390'000.- TTC pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation.**

Rapportrice : Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

M. Daniel GROSJEAN, dans le contexte actuel de la demande municipale pour cette étude de plan de quartier, s'interroge sur la planification en cours des différents dossiers, notamment celui de la mobilité. Tout d'abord, le Conseil est toujours dans le flou pour prendre une décision éclairée sur le développement mobile. Tout comme ce qui l'a poussé à intervenir lors du dernier Conseil concernant la mobilité, les Conseillères et Conseillers n'ont aucune vision claire de ce que prévoit la Municipalité concernant la mobilité et les flux de trafic. Il ne reviendra pas sur son argumentaire développé il y a un mois. Cependant, au détour d'une réponse à une interpellation, il a appris la future fermeture de la place de la Gare au transport individuel motorisé. Malheureusement, il peut constater que le Conseil est tenu au courant, comme un saucisson à l'apéro, par rondelle. Concernant l'étude de ce plan de quartier, ce projet se trouve dans une zone de verdure, un des derniers poumons de la ville, desservi par le chemin de Prélaz qui mène à l'école du Rocher. La Municipalité a fait comprendre, lors du débat sur la parcelle du Martinet, qu'un parking n'était pas d'actualité, car le chemin de Prélaz ne peut pas accueillir plus de trafic. Or, avec ce préavis, il est proposé de densifier cette zone. En construisant sur cette parcelle, inévitablement, cela va induire du trafic supplémentaire par l'activité que cela va générer par ses futurs habitants. Afin de limiter l'impact que la décision de ce soir aura dans un futur pour ce nouveau secteur, il propose que la Municipalité étudie l'implantation d'un écoquartier sur cette parcelle. Ce type de quartier permettrait de limiter les places de parcs et par-là, le trafic engendré. La proximité de la gare et l'accès aux transports publics permettrait d'offrir une qualité de vie harmonieuse aux futurs habitantes et habitants de ce quartier, tout en limitant l'impact du développement de ce secteur. Il permettrait également de limiter le trafic aux abords immédiats de l'école du Rocher. C'est pourquoi, il propose d'amender les conclusions de ce préavis en ajoutant le point N° 4 suivant :

- 4. demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un écoquartier.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ n'est pas sûre d'avoir tout retenu, mais elle rappelle que le secteur ne se trouve pas dans une zone de verdure, mais dans une zone de constructions non contiguës. Concernant la mobilité, il est déjà prévu d'avoir une restriction très forte du nombre de places de parc puisque la zone est proche des transports publics. En outre, une démarche participative et de communication SEED est mise en place, qui, compte tenu des qualités du site ainsi que des enjeux d'exemplarité environnementale, sont des moteurs pour une démarche exemplaire d'un quartier durable sous toutes ses dimensions, tel qu'indiqué dans le préavis. C'est bien un quartier de ce type qu'ils souhaitent avoir à cet endroit et c'est ce qui a été présenté à la commission.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET exprime son étonnement que ce type de proposition d'amendement sur un autre projet vienne à ce moment, après les débats en commission.

M. Jacky COLOMB précise à Mme la Municipale, que ce que son collègue a voulu dire c'est que cette zone est déjà très verte et il serait dommage de l'endommager. En l'état, il n'y a pas

les garanties d'une modération de trafic dans ce quartier, rien n'est spécifié dans ce sens. Un écoquartier est plus spécifique, surtout au niveau des véhicules.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ confirme qu'il s'agit d'une zone de verdure et une nouvelle loi protège ces zones et notamment les arbres. Ils y seront très attentifs. En ce qui concerne les voitures, elle précise que le terme « écoquartier » ne veut rien dire à l'heure actuelle. La CODHA s'est auto-proclamée écoquartier, le quartier de la Paix, qui a fait d'énormes investissements pour faire le même type de constructions avec des bâtiments plus anciens, ne s'est pas auto-proclamé écoquartier, mais aurait également pu le faire. Ce terme ne veut rien dire. Par contre, effectivement, ils sont très sensibles, ainsi que les promoteurs à cette question d'accessibilité aux voitures. Le quartier est à proximité d'une école, des transports publics et ils ont la possibilité de limiter très fortement le nombre de places de parc par habitants contrairement à un immeuble qui serait construit en périphérie de la ville. Elle rappelle qu'ils sont très attentifs à cette question. Maintenant, si le Conseil vote un amendement qui va dans ce sens, cela ne fera que renforcer ce qu'ils veulent mettre en place, mais c'est de toute façon la vision à laquelle ils tiennent pour ce quartier et dont ils ont déjà discuté avec les promoteurs qui sont également partie prenante pour ne pas mettre un nombre de places plus qu'il n'en faut.

M. Daniel GROSJEAN se trouve dans un monde idéal puisque tout le monde est sur la même longueur d'ondes, mais il pense que, par cet amendement, le Conseil pourrait envoyer un message clair à la Municipalité du souhait de protéger cet endroit dans lequel il s'est promené la veille. Il répond encore à Mme Chevallay Piguët, lui précisant que tout ne se joue pas en commission, le Conseil est un lieu de débat et il est désolé si cela ne vient pas au moment opportun, mais c'est ainsi.

M. Pierre PATELLI demande ce qu'implique le terme d'écoquartier, s'il s'agit d'une norme ou d'un concept. Il a l'impression que le Conseil va voter sur un amendement sans savoir ce que cela implique, s'il s'agit d'une norme ou plutôt d'une idée.

M. Daniel GROSJEAN a effectivement cherché des informations sur ces écoquartiers. Il est vrai que ce sont généralement des règlements auto-proclamés, mais l'objectif est de minimiser au maximum l'impact du trafic que générerait l'implantation de ce nouveau quartier. Il n'a pas trouvé d'autres solutions que de proposer un écoquartier.

M. Alexandre DUPUIS trouve qu'il y a un flou sur la demande de M. Grosjean. Il demande de reformuler l'amendement en parlant de modération du trafic plutôt que d'écoquartier, car on ne sait pas de quoi il s'agit.

M. Daniel GROSJEAN trouve la proposition censée, mais laisse l'amendement tel quel.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 40 non, 17 oui et 26 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, à la lecture du préavis et du rapport, est étonné de la direction que l'on prend au niveau de l'urbanisme à Nyon. D'un côté, il y a une Municipalité ambitieuse qui propose d'augmenter la canopée de la ville de Nyon, d'augmenter les surfaces vertes et perméables et d'un autre côté, il y a différents bords politiques qui, de plus en plus, proposent de rehausser les immeubles des centres-villes pour gagner en logements, pour gagner en tranquillité (plus on est haut, plus c'est tranquille) et on voit qu'à la proche périphérie du centre-ville, proche des commodités, on est sur le point de construire des bâtiments de trois étages plus attiques sur des surfaces encore vierges. A côté des complexes immenses, comme celui du Rocher, ce bâtiment sera caché derrière, avec vue sur une école, alors que sur cette parcelle on aurait pu imaginer des bâtiments plus hauts. Si on double la hauteur, on diminue de moitié la surface au sol. La commission était assez inquiète du possible abattage de plusieurs arbres, rien n'est garanti à ce sujet, et il trouve dommage de gâcher de la surface perméable au sol, ne pas exploiter la hauteur, tout le monde connaît sa position à ce sujet. On sait très bien qu'un

bâtiment de huit ou neufs étages à cet endroit, permettrait aux futurs habitants de bénéficier d'une vue imprenable sur le lac et sur la ville. Le Conseil s'apprête à accepter un projet où les gens seront coincés, à l'image de ce qui se passe au milieu de la Petite Prairie. Les gens auront la vue sur l'école, les surfaces seront gâchées. Il fait remarquer qu'à Meyrin, des bâtiments de plus de dix étages sont classés écoquartier et qui ont des panneaux photovoltaïques sur les rambardes des balcons. Il est étonné que l'on avance dans un projet de trois étages plus attiques. Pour sa part, il va refuser ce préavis et espère une politique ambitieuse et qu'on pense enfin à construire en hauteur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 24 non et 9 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.– pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation pour le secteur En Prélaz ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. de prendre acte que le montant de CHF 290'000.– sera mis à charge du ou des propriétaires au prorata des droits à bâtir au moment de la délivrance du ou des permis de construire.

13. *Rapport de commission – Préavis N° 2024/138*
Mesures prises face à la pollution des jardins potagers de Bourgogne, de la Vie-Là et du Château - Dépassement non-compensé de CHF 45'000.– au budget 2024 pour l'assainissement du jardin potager de la Vie-Là - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.– pour le déplacement des potagers de Bourgogne et du Château vers des sols préservés et le réaménagement des actuels jardins.

Rapportrice : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS fait remarquer que, dans le rapport, il est indiqué que les jardins potagers du Château seront passés en prairie provisoire, puis l'idée a été émise d'en faire un jardin à la française. L'idée n'est pas de débattre ici de tel ou tel jardin ou type de plantes, mais elle soumet une idée avec l'amendement suivant qui serait le point 4 des conclusions :

4. dans le cadre de l'étude sur la dépollution et la replantation des parcelles en aval du Château de Nyon, je propose que le projet paysager sera confié, autant que possible, comme projet de fin d'étude à une classe de haute école de paysagisme comme l'Hepia. Les étudiants devront prendre en compte les objectifs de dépollution, le caractère historique des jardins du Château pour proposer un plan paysager. La Municipalité donnera un cahier des charges précis, mettra en place un jury élargi et s'occupera de la mise en œuvre.

Elle pense que le Château est assez exceptionnel et ne souhaite pas forcément avoir un jardin à la française, mais plutôt à la suisse ou moderne, en fonction de ce que la Municipalité donnera comme impulsion. Elle propose de donner le sujet à des étudiants formés.

MM. Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio se récusent sur le sujet.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacky COLOMB aimerait soutenir cette idée, il en avait parlé lors de la commission, que l'on aménage les jardins du Château. Il avait également parlé des jardins à la française, mais ce n'est pas une obligation, soulignant le fait que l'on voit ces jardins depuis la terrasse du Château, lieu exceptionnel qui mérite d'avoir un aménagement qui soit à la hauteur du lieu. Il soutient

cette idée. Il lui semble que M. le Municipal a dit que cela coûterait cher à l'entretien et que l'on ne pourrait pas le faire, mais il pense que l'on doit pouvoir se payer de temps en temps des petits extras lorsqu'il s'agit d'un lieu exceptionnel comme la terrasse du Château.

M. Sacha VUADENS fait remarquer que c'est la deuxième fois ce soir qu'il y a des études complémentaires qui viennent après le rapport. Ce n'est pas seulement une question de procédure, mais les études coûtent de l'argent et on ne va pas utiliser des étudiants gratuitement. Il pense que tout travail mérite salaire et, de plus, il faut l'organiser. Il faut avoir un jury, publier, mettre sur pied, recevoir les projets, les évaluer, ce n'est pas rien. Dès lors, il propose un sous-amendement octroyant un montant de CHF 30'000.- à la Municipalité pour réaliser cette étude. Cela comprendra un prix pour les étudiants et donnera la possibilité à la Municipalité d'organiser correctement cette étude. C'est la deuxième fois que des études incroyables sont proposées sans donner un seul centime et souhaite que cela soit pris en compte si cette idée est retenue.

La discussion sur ce sous-amendement est ouverte.

M. Christian KARCHER se demande ce qu'est cette démarche de demander à des étudiants d'élaborer un projet alors qu'il y a des gens très compétents que l'on paie pour cela. Il se demande si c'est par souci d'économie ou au détriment de l'économie. Les gens habilités à faire ce genre de choses ont des compétences que n'ont pas forcément les étudiants. C'est pour cette raison qu'il ne votera pas en faveur de cet amendement.

Mme Ariane SCHWAB HUG demande si Mme Dantsas serait d'accord d'ajouter les critères de durabilité, ce qui est le cas.

Mme Laure DAMTSAS pense que ce n'est pas une question d'argent, car le budget est très conséquent et que cette somme n'a pas besoin de passer par voie de préavis. La deuxième remarque concernant « les études qui tombent », elle rappelle qu'il est tout à fait possible de déposer des amendements, cela fait partie du Règlement. Enfin, pour ce qui est du scepticisme de donner un projet à des étudiants, lorsqu'elle était étudiante, elle aurait trouvé qu'il s'agit d'un super projet que de le confier à des étudiants. Ce n'est pas une question de faire des esclandres ou des économies. Comme l'a dit M. Colomb, le jardin va coûter très cher, mais elle trouve intéressant d'avoir des étudiants qui apportent autre chose, ce n'est pas une question de ne pas payer des experts. Elle pense qu'il peut remballer ses commentaires, ce n'était pas du tout l'objectif de cet amendement.

M. Pierre GIRARD trouve l'idée tout à fait intéressante, y compris le sous-amendement, mais souhaite savoir ce qu'en pense la Municipalité de cette proposition.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que le Service de l'environnement a déjà travaillé avec l'Hepia et des classes d'étudiants. En l'occurrence, il s'agissait des études préalables pour le parc canin. La première question serait de savoir si cela intéresse l'Hepia et ils ne pourront pas leur imposer un tel travail de fin d'études, il faut l'accord des professeurs qui encadrent ce travail. A priori, il est favorable à l'idée de travailler avec des étudiants de l'Hepia, avec aussi une contingence qu'il ne faut pas oublier. Ce sont des étudiants et qu'il s'agit non seulement de faire un projet, mais ensuite de le réaliser et d'accompagner la réalisation. A priori, les étudiants, quand bien même à la fin de leurs études, n'ont pas la capacité de réaliser les projets qu'ils dessinent. Cela demande un peu de réflexion, d'organisation, ce que l'on fait de ces résultats, sachant que l'on ne peut pas confier à la fin de ses études, un mandat à un étudiant. C'est un laboratoire qui est toujours intéressant et ce n'est pas lui, en tant qu'architecte ayant enseigné des années à l'EPFL, qui va dire le contraire. C'est donc volontiers, avec quelques moyens pour l'organiser et cela questionne également pour la suite qui sera donnée au projet car, entre le projet et la réalisation, il y a toute une série de tâches qu'il faut réaliser et qui ne pourront pas être confiées à un étudiant. Mais il peut imaginer une manière d'accompagner ce premier mandat. Au nom de la Municipalité, il prend cette initiative avec intérêt pour autant que les enseignants de l'Hepia donnent leur accord et qu'ils aient quelques moyens pour le faire.

M. Daniel GROSJEAN comprend le fait de devoir rétribuer les gens, tout travail mérite salaire, il est entièrement d'accord, simplement, il se pose la question de savoir d'où sort ce chiffre de CHF 30'000.- et pense que c'est à la Municipalité d'évaluer la somme que coûteraient ces travaux et non pas au Conseil de dire à la volée qu'il s'agit de CHF 30'000.-.

M. Sacha VUADENS reprend ses mots, c'est le débat dans une assemblée. Ils peuvent proposer des études et octroyer des moyens à la Municipalité. Il rappelle que lorsqu'ils octroient un montant de CHF 30'000.-, ils octroient une limite maximale. Il a fait un peu de consulting et la somme n'est pas énorme pour accompagner un mandat. Le chiffre sort effectivement du chapeau dans le débat, car il prend à cœur ce qui est proposé dans l'hémicycle, mais il veut aussi donner la possibilité à la Municipalité de vraiment réaliser ce qui est proposé et pas que ce soit des propositions qui vont coûter et on sera tout étonné après. Il maintient ce chiffre, s'il est tout utilisé cela signifie qu'ils ont visé juste, s'il est moins utilisé tant mieux, c'est à prendre comme un soutien.

La parole sur le sous-amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le sous-amendement proposé par M. Sacha Vuadens par 65 oui, 7 non et 10 abstentions.

La discussion sur l'amendement proposé par Mme Laure Damsas reprend.

M. Sacha SOLDINI soutiendra l'amendement après avoir accepté le sous-amendement, mais dans le cadre de l'étude sur la dépollution et la replantation des parcelles, il se demande, question de forme, s'il est judicieux de mettre « je propose... ». Il demande s'il est possible de changer cela en « le projet paysager sera confié... », ce qui est fait avec l'accord de tous.

Mme Béatrice ENGGIST, en tant que présidente de la commission, trouve que l'idée est excellente. En effet, elle pense que les étudiants vont prendre beaucoup de plaisir à ce projet et soutiendra 100% cet amendement.

Mme Ariane SCHWAB HUG est désolée de pinailler, mais elle demande d'ajouter « ... *et des critères de durabilité* pour proposer un plan paysager ». Elle trouve important que cela soit dans les objectifs du projet. Le changement est fait avec l'accord de tous.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement de Mme Laure Damsas, sous-amendé, par 66 oui, 1 non et 13 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Sacha SOLDINI pense que c'est la première fois qu'il a eu droit à un amendement participatif, ce qui était intéressant. Toutefois, il rappelle qu'un crédit de CHF 30'000.- a été accordé, mais il a été dit que, dans la mesure du possible, il serait confié à l'Hepia, mais si celle-ci refuse, il signale que la Municipalité a CHF 30'000.- de plus pour pouvoir faire autre chose. Il se demande s'il ne faudrait pas déposer un sous-sous-amendement pour préciser que cette somme est liée à un projet avec l'Hepia.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que lorsque le Conseil vote un crédit, c'est une autorisation de dépenser et non une obligation. Dans tous les cas, ils doivent rendre des comptes sur les dépenses qui ont été faites et si, par hypothèse défavorable, l'Hepia dit que soit le calendrier, soit le contexte ou autre, n'est pas favorable à une participation des étudiants à ce projet, l'argent ne sera pas dépensé. Il ne faut pas leur faire un procès d'intention à ce niveau. Il y a des règles archi-claires avec une commission des finances, une commission de gestion, des commissions permanentes qui examinent sous toutes les coutures les montants dépensés, ils ne vont pas dépenser ce montant si le projet ne se réalise pas. C'est le simple bon sens.

M. Jacky COLOMB, pour rebondir sur ce que disait M. Soldini, rappelle qu'il est indiqué que le projet sera confié à une école de paysagisme, telle que l'Hepia. Il n'est pas stipulé que ce serait uniquement à l'Hepia.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.– TTC pour le déplacement des potagers de Bourgogne et du Château vers des sols préservés et le réaménagement des actuels jardins ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 45'000.– au budget 2024 sur le compte N° 440.3145.05 – *Créations et restaurations*, pour la réalisation du réaménagement du jardin potager de la Vie-Là.
4. Dans le cadre de l'étude sur la dépollution et la replantation des parcelles en aval du château de Nyon, le projet paysager sera confié, autant que possible, comme projet de fin d'étude à une classe de haute école de paysagisme comme l'Hepia. Les étudiants devront prendre en compte les objectifs de dépollution, le caractère historique des jardins du château et des critères de durabilité pour proposer un plan paysager. La Municipalité donnera un cahier des charges précis, mettra en place un jury élargi et s'occupera de la mise en œuvre. Un montant de CHF 30'000.- est octroyé à la Municipalité pour réaliser cette étude.

14. Propositions individuelles

M. Sacha VUADENS continue sur la lancée positive qui va en étonner plus d'un et signale que le lundi 15 avril, il a amené ses enfants à l'école et c'était une école particulière ce jour-là, c'était l'école de la Paix. Il remercie et salue la Municipalité pour la magnifique fresque qui a été faite dans la cour et sur les murs. Tous les parents et tous les élèves étaient ébahis devant tant de couleurs. L'artiste a également travaillé avec les élèves, son fils a pu peindre une partie de la cour avec l'artiste. Il trouve qu'il s'agit d'un super projet qui égaie cette école plutôt âgée et qui a donné le sourire à tout le monde. Il remercie la Municipalité pour ce projet.

M. Raphaël DUNANT signale, au sujet du réseau Publibike, qu'il n'y a pas de station à l'Asse où il y a de nombreux bureaux et logements. Il trouve que ce serait très pratique d'avoir une station Publibike à cet endroit et demande à la Municipalité de prendre contact avec Publibike pour mettre un emplacement à disposition.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond qu'une station est planifiée depuis deux ans à la gare du Nyon-St-Cergue. Ils ont encore eu des discussions la semaine dernière avec les collaborateurs du Nyon-St-Cergue pour trouver un accord pour l'implémentation de cette station.

M. Pierre PATELLI, absent lors de la dernière séance, revient sur les livreurs de nourriture et demande s'il serait possible de leur trouver un lieu. Dans certaines villes en France, il existe des locaux afin qu'ils puissent parquer leurs véhicules ailleurs que sur la voie publique. Une solution serait de trouver un certain type de parking, comme cela a été fait pour les taxis devant la gare. L'évolution fait que la consommation évolue, peut-être pas dans le meilleur des sens, mais on doit faire quelque chose avec ces gens et les laisser sous la pluie n'est pas la meilleure solution.

Mme Christine VUAGNIAUX signale que le 4 mai le chemin de l'Hôpital va être inauguré. Or, le 8 novembre 2021, un postulat a été déposé pour nommer des lieux avec un nom de femme. Le 14 novembre 2022, elle a proposé que le nouveau chemin qui allait être construit entre l'hôpital

et la route de Divonne porte le nom d'une femme, si possible en rapport avec l'hôpital. Entre-temps, des stagiaires ont travaillé pour chercher les noms des femmes qui ont fait Nyon. Il semble qu'il n'y en ait aucune puisque la ville de Nyon a fièrement annoncé l'inauguration du chemin de l'Hôpital. Elle propose que ce chemin soit par heureuse surprise nommée chemin Madame Alice Sauvin. Elle a été médecin à Nyon dès 1928 et a été décorée de la médaille Henri Dunant. Elle s'est battue pour les droits des femmes et a été très engagée dans la vie publique nyonnaise. Son mari était aussi médecin. Elle mérite donc vraiment que son œuvre soit récompensée et que le chemin de l'Hôpital porte son nom. Elle demande si la Municipalité lui rendra honneur.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ croit qu'ils avaient répondu à l'époque qu'ils étaient effectivement intéressés à donner un nom de femme. Il lui semble que le nom de Mme Gabrielle Ethenoz-Damond avait été évoqué. On voit qu'il y a différentes possibilités et ils ont mené toute une étude sur les femmes qui ont fait la ville de Nyon. Elles sont nombreuses, parfois méconnues dans différents domaines, tant social que culturel, sportif, architectural, etc... Le Conseil avait voté un préavis qui donnait un crédit pour cette étude, puis pour une démarche participative. Celle-ci vient d'être lancée. Elle propose de transmettre ce nom de Mme Sauvin comme étant intéressant pour ce chemin de l'hôpital. Ils avaient dit qu'ils répondraient plus globalement puisqu'ils trouvaient dommage de prendre un petit chemin sans adresse pour nommer une première rue avec un nom de femme, qu'il y avait peut-être plus ou mieux à faire. Ils vont terminer l'étude, mais elle va transmettre la proposition à cette commission et va le garder avec ses collègues de la Municipalité dans un petit coin de leur tête car cela pourrait être une excellente idée. Il n'y a pas d'urgence à nommer ce sentier très bien réussi et fort agréable pour les piétons, il peut être inauguré, même avec un nom provisoire.

Mme Valérie MAUSNER LEGER revient sur une interpellation collectivement déposée en 2020 au sujet de la turbine de Rive. En effet, celle-ci produisait de l'électricité jusqu'en 2019. Elle a été arrêtée pour des questions de normes techniques, car elle entraînait des vibrations déplaisantes pour les voisins. Ils attendaient des solutions. En 2020, ils ont demandé si des solutions allaient être trouvées, car il est fort dommage que cette électricité gratuite et permanente ne puisse pas être produite. Deuxièmement, en relation avec la STEP et la mise aux normes pour les micropolluants, sujet dont on parle depuis 2016 avec les premiers crédits d'étude, elle voulait savoir où en est ce projet puisqu'on n'est toujours pas aux normes en matière de micropolluants. Comme chacun sait, l'élimination de ceux-ci est une priorité de santé publique.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale qu'il a été fastidieux de trouver une technologie efficace contre les bruits solidiens auxquels ils font face depuis trois ans à la Stap de Rive. Au surplus, avec les communes de Prangins, Gingins et Chésereux qui ont validé leur volonté de venir se connecter à notre Step l'année dernière, ils ont dû redimensionner le projet afin de s'adapter à un plus gros volume d'eau à traiter et à turbiner. La technologie choisie offrira un meilleur rendement en termes de production d'électricité. Ils viendront à l'automne avec un préavis tant pour la Stap que pour la suite du travail sur la mise aux normes générales de la Step, dont le traitement des micropolluants et de l'azote.

Mme Marina ALBERTI fait remarquer, qu'avec les beaux jours qui reviennent, le trafic revient également sur la Place du Marché. Il n'est peut-être pas aussi fort qu'avant, mais il y en a quand même passablement. Elle sait que cela fait partie du projet de piétonnisation du centre-ville, mais souhaite savoir où en est ce projet.

Mme Caroline BORDIER a appris par la presse que la place des Marronniers allait dorénavant être engazonnée. Cela paraît un peu curieux dans la mesure où, si l'on comprend que l'on veuille assurer la biodiversité et combattre les îlots de chaleur de la ville, l'endroit ne semble pas particulièrement bien choisi. En effet, cette place est un lieu passant où sont organisées de nombreuses manifestations telles que concerts, animations et expositions en plein air, ainsi que la fête du 1^{er} août. Ces activités paraissent peu compatibles avec un gazon. Dans ce contexte, elle pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Qui a décidé cette affectation nouvelle et en fonction de quelles compétences ?
- Comment se fait-il que le Conseil communal n'ait pas été informé ?

- Etant donné qu'on se trouve dans un lieu historique, le conservateur des monuments historiques du canton de Vaud a-t-il été saisi de la question ? A-t-il pu donner un avis quant à l'opportunité de ce changement ?
- Quel est le coût global de cette réalisation ? Comment est-elle financée ? Sur quel budget ?

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui précise qu'elle est mal renseignée, car il ne s'agit pas d'engazonner l'esplanade des Marronniers, mais de la végétaliser. Jusqu'à il n'y a pas si longtemps, toutes les surfaces gravillonnées de la ville étaient tenues propres grâce au glyphosate. Depuis quelques années, petit à petit, le glyphosate est banni de la besace des jardiniers et la mauvaise herbe pousse. Dans ce cas, on essaie de l'arracher à la main, éventuellement avec de la vapeur d'eau chaude. Tous ces procédés sont longs et compliqués et ils ont pris la décision de végétaliser. Plutôt que de laisser la mauvaise herbe pousser, de la remplacer par de la végétation, faite de graminées, qui supporte les conditions difficiles avec peu d'eau et les piétinements. Elle va mettre quelques années à se mettre en place. L'objectif n'est pas de restreindre l'utilisation de l'esplanade des Marronniers, mais au contraire de lui donner un plus grand confort. Celui-ci est non seulement pour les utilisateurs, mais aussi pour les arbres et notamment leurs racines. Le sol en gravier est un sol pratiquement mort et il s'agit de lui apporter de la vie avec des micro-organismes qui sont extrêmement importants pour les racines. Cela permet également d'améliorer la perméabilité de ces sols et de favoriser les échanges gazeux des racines, ce qui est important. Il se trouve, par ailleurs, que les marronniers, comme beaucoup d'arbres, souffrent et grâce à cet apport de végétation, ils leur apportent une amélioration de leur condition de vie. Pour répondre plus précisément à ses questions, le Service de l'environnement a pris la décision et l'a partagée avec la Municipalité en tour de table, le 29 février, aux compétences qu'a le service pour déterminer d'une part quelle est la meilleure manière d'entretenir les espaces de la ville, au profit non seulement pour épargner du temps des collaborateurs, mais aussi favoriser la biodiversité et la vie des arbres. Il rappelle que le 14 mars à 11h25, une brève est partie à l'ensemble du Conseil communal avant que la presse n'en soit informée, sur la modification de l'entretien. Le conservateur n'a pas été informé de cette modification d'entretien. Il a été interpellé l'année dernière par un habitant du quartier qui s'étonnait du mauvais entretien de l'esplanade. Il a été répondu par l'intermédiaire de la Direction générale des infrastructures et du patrimoine, que les questions d'entretien revenaient à la ville et qu'à ce titre, ils ne voulaient pas s'en occuper. Enfin, cela a coûté CHF 6'765.- soit CHF 1'340.- de machines, CHF 4'975.- pour l'apport de sable, CHF 400.- pour les semences. Tout ceci a été financé par le budget du Service de l'environnement sur deux lignes budgétaires, l'une pour l'entretien des surfaces et l'autre pour la création et restauration pour le sable et la location. Ce sont les collaborateurs du Service de l'environnement qui ont mis en place le sable et cette semence, étant entendu qu'ils vont procéder de la même manière au cimetière où les mêmes questions se posent. Ils pensent qu'il est plus intéressant à tous égards d'ensemencer ces surfaces. Il conclut en disant que, comme tout changement, il perturbe un peu car nous sommes des êtres qui détestent le changement, mais en même temps nous vivons dans un monde qui évolue, qui nous oblige à évoluer. Il pense que la disparition du glyphosate du matériel dont dispose les jardiniers est une excellente chose et l'ensemencement qui a été fait est une manière de répondre à la disparition du glyphosate en ne demandant pas au personnel d'aller désherber ce que l'on considère de la mauvaise herbe pour garder impeccable cette surface. A partir de là, ils trouvent plus intéressant de la végétaliser. Il y a, par ailleurs, beaucoup de témoignages de gens qui se réjouissent de voir cette esplanade très belle. Elle sera verte au printemps, rouge en été et redeviendra verte en automne. Cela mettra un peu de temps à se stabiliser, mais c'est de cette manière que l'on avait sur Perdtemps, une grande surface enherbée qui était une place de tir et d'exercice avec ce type de végétation. Il ne s'agit en aucun cas de gazon et encore moins anglais et vert toute l'année qu'il faut entretenir.

M. Sacha SOLDINI rebondit sur ce qui a été dit par sa collègue Mme Vuagniaux concernant le chemin de l'Hôpital. Il soutient sa proposition et ce qui est le plus amusant dans l'histoire est que, finalement, il a été dit ce soir qu'aucune femme a fait Nyon, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Le chemin de l'Hôpital arrive sur le chemin Monastier, chemin, comme relevé dans la presse récemment, a été baptisé ainsi en l'honneur de Mme Julie Monastier qui est une dame qui a fait énormément pour l'hôpital. Deuxièmement, il intervient au sujet de la fontaine à la route des Tattes d'Oie. A Nyon, de nouvelles décisions ont été prises au sujet de fontaines allumées ou éteintes. Celle des Tattes d'Oie, très utilisée par les coureurs, promeneurs de chiens, il déclare

ses intérêts et signale qu'il possède un chien, mais elle est tout le temps vide. Elle a coulé pendant une semaine au mois de février, mais elle est à nouveau éteinte. Il ne sait pas s'il s'agit d'un problème technique. Il demande s'il est possible de rallumer cette fontaine qui est la seule dans ce quartier.

M. le Municipal Pierre WAHLEN est très étonné et cela lui permet d'informer le Conseil qu'il y a désormais un nouveau régime pour les fontaines. Jusqu'à il y a peu, il y avait des fontaines emblématiques qui étaient la plupart au centre-ville et au sud des voies. Depuis qu'ils ont installé sur les 41 fontaines des vannes électro-statiques, toutes les fontaines seront au même régime, éteintes de 22h à 7h et ouvertes la journée à demi débit, de Pâques jusqu'en octobre. Il est très étonné que celle des Tattes d'Oie ne fonctionne pas et va se renseigner.

M. Daniel GROSJEAN se joint à M. Sacha Vuadens pour féliciter la Municipalité pour la flamboyante décoration de l'école de la Paix.

Mme Laure DAMTSAS a dû contacter plusieurs fois le Service de l'environnement dernièrement et elle est tombée sur le centre funéraire qui prend le relais des appels, notamment, le vendredi. Même si la personne qui répond est très sympathique, il y a peut-être un autre moyen que de rediriger les appels, surtout pendant les heures d'ouverture du service, car c'est assez surprenant. De plus, elle voulait également remercier la Municipalité pour l'école de la Paix et la féliciter. Elle a également vu que certaines choses ont été faites à l'école du centre-ville, ce qui est fort appréciable pour les enfants.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond que Mme Jacqueline Zumbach, qui travaille au Service de l'environnement, est effectivement installée au centre funéraire. Il trouve bizarre que cela gêne, en même temps cette femme est pleine de vie, elle est un rayon de soleil dans cet endroit. Il prend note de la remarque et va voir s'il est possible de faire quelque chose, mais il a des doutes.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAL DISCUSSION PREALABLE

- 15. *Préavis N° 2024/140***
Soutien à la rénovation des Cinémas Capitole - Demande d'un crédit de CHF 90'000.- pour la rénovation des deux salles du cinéma

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Rapport-préavis N° 2024/141***
Végétaliser plus, planter mieux ! Une stratégie pour augmenter la qualité de vie et la biodiversité en ville – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 535'000.- pour la mise en œuvre de la stratégie végétalisation – Réponse aux postulats de MM. Alexander Federau et consorts, Jacques Hanhart, Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio.

La discussion est ouverte.

Mme Caroline BORDIER, en tant que 1^{re} nommée, a demandé un changement de date, mais ne sait pas si cela sera possible. Elle a proposé d'autres dates, mais n'a pas eu de réponse.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond qu'elle n'a pas eu de réponse, car le préavis est porté par deux services, donc quatre personnes à venir le défendre, plus une mandataire. Ils cherchent une date qui lui convienne également, raison pour laquelle ils n'ont pas encore de réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Préavis N° 2024/142

Deuxième train de mesures d'améliorations des domaines d'alpage de la Ville de Nyon – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 706'000.- TTC pour financer les études et travaux, dont à déduire des subventions cantonales en faveur des améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 470'000.- - Adoption du règlement d'attribution des parcelles agricoles communales.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Préavis N° 2024/143

Programme Nyon-Energie - Plan d'action de la politique énergétique communale pour la période 2024-2027.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Réponse à l'interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Télé-Dôle, suite et (pas) fin ? »

M. Pierre GIRAD remercie la Municipalité pour sa réponse, mais espérait un peu plus. On n'apprend effectivement pas grand-chose de plus que ce qui a déjà été écrit dans les médias ou plus récemment dit par le responsable du tourisme de la Région de Nyon lors d'une récente émission de NRTV. Il note tout de même le dépôt d'un prochain préavis au Conseil intercommunal. Par contre, il constate, avec regret, que la Municipalité reste dans l'expectative quant à un soutien direct des communes contrairement à, par exemple, la Municipalité de Gland qui par la voix de sa syndique déclarait clairement son soutien à Télé-Dôle. En complément il se permet de rappeler que le thème n'est pas de soutenir, ou pas, le ski sur le massif de la Dôle, comme cela a été évoqué lors du dépôt de l'interpellation ; les problèmes financiers que Télé-Dôle connaît actuellement sont dus au financement de la construction d'un bâtiment d'accueil qui devra servir tout au long de l'année et pas seulement pendant l'hiver. On parle de tourisme quatre saisons. Il n'y a qu'à voir le nombre impressionnant de personnes qui randonnent sur le massif de la Dôle les belles journées de printemps, d'été ou d'automne.

20. Réponse à l'interpellation de M. Jacques Hanhart concernant la gestion des projets.

M. Jacques HANHART n'étant pas présent, il pourra intervenir lors de la prochaine séance si nécessaire.

21. Réponse à l'interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Abandon RDU, suite ».

M. Pierre GIRARD remercie la Municipalité pour sa réponse qui amène quelques commentaires de sa part. Il comprend que l'on doive ajuster et mettre en œuvre un schéma de circulation. Il est question d'accessibilité au centre-ville en parapluie et de carrefours stratégiques ; soit mais c'est pour quand, parce que l'on ne peut plus répondre qu'on a le temps...

En fait la principale information qu'il retient de la réponse et, il pense que c'est le cas des autres membres du Conseil c'est, à moyen terme, la fermeture de la place de la gare aux transports individuels motorisés. Cela ne va pas manquer de faire jaser dans la population. Cela a déjà été évoqué lors de ce Conseil. Soit, on y évitera ainsi le trafic de transit qui se reportera sur d'autres axes déjà bien chargés comme l'avenue des Eules et la route d'Oulteret ou encore le quai des Alpes.

Autre information, ils annoncent la mise en place de P+R et la création de trois nouveaux parkings : à Colovray, En Gravette et Petite Prairie 3. Cela aurait été intéressant de savoir où exactement seront construits ces parkings et quand, car aucun de ces projets ne figure dans le programme d'investissement 2024-2028 qui accompagnait le budget 2024.

Pour finir, il revient sur le titre de son interpellation qui concerne l'abandon de la RDU. En fait, les mesures préconisées correspondent à ce qui devrait être fait en complément à une route de transit, il n'est pas convaincu qu'elles suffiront à compenser à son renoncement. Il n'est pas un pro-bagnole comme certains pourraient le penser, mais s'inquiète de l'accessibilité au centre-ville et à ses commerces qui font qu'il y ait de la vie en ville. Il y a encore beaucoup de personnes qui y viennent en transport individuel et qui ne sont pas prêts à y renoncer.

Voilà, il s'arrête là car inévitablement on peut en débattre pendant de longues heures. Et d'ailleurs à ce propos, il invite tout le monde à venir le 2 mai à 20h dans cette salle à l'invitation du parti Indépendant qui organise justement un débat sur ce sujet.

22. Interpellation de Mme Aurélie Hegetschweiler pour une politique d'affichage public plus responsable.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer que Mme Hegetschweiler a eu l'élégance de lui transmettre le texte à l'avance si bien qu'il peut répondre de suite. Bien sûr, il ne va pas entrer dans ses considérations, ses préoccupations et ses objectifs qui sont parfaitement louables, mais répondre de manière factuelle à la question.

Actuellement, il existe 25 supports d'affichage commercial, 66 supports d'affichage culturel et d'intérêt public, et 21 supports d'affichage de sécurité routière à Nyon. La concession d'affichage sur les domaines publics et privés communal, soit à la fois les parcelles qui appartiennent à la commune en tant que privé et tout le domaine public, a été renouvelée en 2022, via un appel d'offre en procédure ouverte. Dans le cadre des critères d'évaluation, la Municipalité a donné un poids important au développement durable, notamment à la responsabilité sociale de l'entreprise, l'empreinte écologique de l'activité ou les conditions de travail des employés. La concession a été attribuée à la société Goldbach Néo SA pour une durée de 10 ans. Elle se terminera en juin 2032.

Revoir ou rompre la concession aujourd'hui ne semble pas envisageable pour la Municipalité car cela engendrerait des frais de dédommagement particulièrement conséquents, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs probablement.

De plus, une internalisation des prestations, aujourd'hui fournies par la société d'affichage, (stockage, pose, nettoyage, etc.) uniquement pour l'affichage d'intérêt public générerait aussi des coûts et des ressources supplémentaires pour la Ville. En outre, la concession d'affichage concerne uniquement les domaines publics et privés communaux. Une suppression unilatérale de l'affichage commercial sur ces secteurs ne permettrait pas une disparition totale de ce dernier en ville. Au contraire, cela aurait pour probable conséquence un report, voire une augmentation, de l'affichage commercial sur le domaine privé. Enfin, concernant les questions liées au sexisme, le contrat d'affichage prévoit déjà des restrictions et possibilités d'interdictions en cas de doute sur l'égalité des sexes, tout comme pour l'atteinte aux bonnes mœurs ou à la dignité.

Tout le monde aura donc compris, il apparaît trop coûteux et loin d'être opportun pour la Municipalité de revoir aujourd'hui sa stratégie en matière d'affichage.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER remercie la Municipalité d'avoir pris le temps de répondre et va regarder cela attentivement.

23. Interpellation de M. Pierre Patelli au sujet de la presse locale.

M. Pierre PATELLI présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie également le Conseiller M. Pierre Patelli de lui avoir envoyé le document concernant le lancement d'une réflexion sur le soutien et la promotion de la presse locale et le remercie pour sa proposition. Il pense qu'il n'y a pas besoin d'abonder dans le sens où c'est une vraie préoccupation non seulement pour la région, mais plus largement, par rapport à la qualité de l'information.

La Municipalité souhaite rappeler brièvement ce soir que La Ville de Nyon a été la première commune à apporter un soutien aux médias de proximité et ce depuis 2018, en consacrant CHF 120 000.- par année en soutien au journal quotidien « La Côte » en échange de prestations et à la chaîne de télévision « Nyon Région Télévision » (NRTV) avec un montant de CHF 260'000.- annuel. Plus précisément au sujet de La Côte, un montant de CHF 100 000.- annuel ainsi qu'un montant de CHF 20'00.- supplémentaire prévu pour des opérations conjointes entre NRTV et La Côte (annonces officielles, nouvelles prestations communales, événements, etc...).

En 2023, consciente des difficultés traversées par le journal, la Municipalité a décidé d'augmenter son soutien de CHF 45'000.- (communication N° 2023/115) ce qui représente une enveloppe de CHF 165'000.- par an. Dès cette année 2024, une page intitulée « 1260 Nyon infos » présentera les grands projets, prestations, activités et manifestations nyonnaises d'intérêt régional à raison de quatre parutions par année dans le journal. La première est parue le 14 mars dernier. Tout un catalogue d'autres annonces sont commandées et qui viennent, trop modestement il est vrai, compenser un peu la diminution des recettes publicitaires du quotidien de notre région.

En d'autres mots, la Municipalité estime avoir donné des signaux clairs avec un soutien tangible à la presse locale tout en respectant pleinement l'autonomie de la rédaction. Il s'agit d'une condition indispensable pour garantir la qualité et la diversité de l'information.

La question d'une plus grande implication au niveau économique peut se poser dans le contexte actuel d'une nette diminution des recettes publicitaires des médias de la presse écrite, mais il faudrait une réflexion plus large au niveau non seulement régional, mais cantonal. Il y a eu quelques épisodes au niveau fédéral qui n'ont pas eu l'écho souhaité. Il est vrai que l'on assiste à une vraie diminution des recettes publicitaires des médias de la presse écrite et tous sont responsables, peu ou prou de cette diminution, y compris les pouvoirs publics qui mettent de moins en moins d'avis dans la presse écrite.

La Municipalité est ainsi ouverte à cette proposition de créer un groupe de travail. Il faudrait voir la composition et le niveau d'efficacité. Le soutien moral est certes important, mais pas suffisant. Ils sont ouverts et pourraient partager leur expérience en espérant qu'elle soit plus large et il ne pense pas seulement pour NRTV ou le Quotidien La Côte, mais aussi pour 24Heures si on est vaudois ou La Tribune de Genève si on est genevois, où il pense que les pouvoirs publics ont une vraie responsabilité. Il y a probablement quelque chose à faire si l'on veut maintenir ces médias. Il vaut mieux réfléchir maintenant et peut-être investir aujourd'hui que de se cotiser pour une couronne mortuaire quand ces médias n'existeront plus.

M. Pierre PATELLI, suite à cette réponse, propose une résolution afin que le Conseil vote. Son objectif est un accord de principe afin d'appuyer les membres de la COREG pour que la Région porte le projet.

La résolution est la suivante :

Considérant :

- A. la valeur fondamentale de la presse locale dans la promotion de l'information, de la démocratie et du vivre-ensemble au sein de notre région ;
- B. les défis économiques auxquels sont confrontés les médias locaux, en particulier la perte d'emplois récente et la nécessité d'assurer leur viabilité à long terme ;
- C. l'importance de préserver l'indépendance éditoriale des médias locaux tout en garantissant leur financement adéquat ;

Conscients :

- A. de la nécessité d'entreprendre une réflexion collective et innovante sur le financement de la presse locale dans notre région ;

Le Conseil communal de Nyon décide :

1. d'œuvrer à la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants des autorités locales, des médias locaux, des entreprises, des associations et des citoyens, chargé de réfléchir à des mécanismes de financement innovants pour la presse locale,
2. de soutenir activement la mise en place de partenariats avec des institutions régionales, des entreprises locales et d'autres acteurs concernés pour garantir la viabilité économique de la presse locale tout en préservant son indépendance éditoriale,
3. d'encourager la participation citoyenne et la transparence dans le processus de réflexion et de prise de décision concernant le financement de la presse locale,
4. de transmettre cette résolution aux autorités régionales compétentes et de les inviter à soutenir cette initiative régionale.

La discussion sur cette résolution est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER LEGER a, un jour, entendu que l'Hebdo, qu'elle lisait régulièrement, très régulièrement, avait des difficultés. Pour elle qui arrivait en Suisse, c'était une des manières de s'intégrer et comprendre la Suisse romande et la Suisse. Puis, un jour, c'était effectivement une couronne mortuaire, c'était un déchirement total. Le rôle de la presse, et la presse locale, est fondamental. Elle soutiendra la résolution, et comme elle fait partie des Délégués de Nyon pour la COREG, si la résolution est votée, elle se fera la porte-parole auprès de la Région, car il lui semble que c'est très important de garder une presse locale. S'il faut monter un groupe de travail, elle sera ravie d'en faire partie ou de faire en sorte qu'il aboutisse.

Mme Laure DAMTSAS ne partage pas son avis, mais remercie M. Patelli, car il a envoyé cette interpellation bien en avance. Comme Nyonnaise, elle est désolée que La Côte aille mal, comme citoyenne, elle est en revanche contre une quelconque implication de la ville de quelque manière que ce soit, dans la presse. Evidemment, c'est philosophique. D'abord, la Ville subventionne déjà le titre de manière indirecte. La Municipalité aurait pu, en plus, faire le choix de l'attribution du marché des espaces publics en sa faveur. Probablement que cela aurait aidé et, cela, en amont des difficultés, mais c'est un autre sujet. Ensuite, elle souhaite savoir comment M. Patelli sait si La Côte est bien gérée. Elle demande si, chaque fois qu'un titre flanche, c'est la responsabilité d'une collectivité publique de rentrer au capital ou de subventionner puisque c'est ce dont on parle, sans en parler. On a beaucoup entendu que le prix des espaces publicitaires étaient très chers et donc, cela fait, selon elle, partie des problèmes. Pour elle, une collectivité publique n'a pas vocation à prendre des participations dans la presse, même locale et ce pour des fantômes qui ne sont pas si loin. S'il veut interpeller la Région, elle demande de le faire par l'intermédiaire des représentants à la Région, comme s'est proposée Mme Mausner Leger. Trouver des moyens de financement innovants, c'est justement le travail de La Côte, pas celui du Conseil. Elle souhaite également savoir s'il a demandé si telle était leur intention.

M. Michael SAUERLAENDER a eu le plaisir d'échanger avec M. Patelli à ce sujet. Il rejoint sa collègue de parti, Mme Damtsas, dans la croyance que ce n'est pas à la collectivité de subventionner, faire vivre un journal, un média qui a certes une valeur énorme pour la région auquel il essaie de faire sa part en étant abonné. Il pense qu'ils ne sont pas si nombreux et cela

commence peut-être par là. Etant d'une pensée plus libérale, cela n'étonnera personne, il pense qu'il est certes bienvenu de réfléchir comment faire vivre un journal local, mais de là à le subventionner et le financer et de mettre un statut semi-étatique, il ne pense pas que ce soit la solution. Il pense que l'on peut aider à collaborer avec la Région, à réfléchir à des modèles d'affaires qu'eux doivent mettre en place pour faire vivre ce journal, comme Le Nouvelliste qui a su retrouver des lecteurs. C'est plus facile de le dire et il pense que la réflexion doit être faite au sein de ce groupe. Il est disposé à participer à la réflexion si c'est utile ou bienvenu, mais il faut explorer différentes idées pour aider à trouver des nouveaux débouchés et peut-être du lectorat avec des subventions indirectes (abonnements dans les clubs de sports, etc...).

M. Sacha VUADENS remercie son collègue M. Patelli. Il pense ne pas avoir très bien compris lors du dépôt de l'interpellation, il ne comprenait pas très bien la forme, mais soutenait le fond, il soutient également la résolution. Cela ne l'étonne guère des ténors de la droite libérale de l'hémicycle expliquer quel est le prix d'une information et d'un regard éclairé sur l'actualité. L'information journalistique est-elle un bien comme un autre ou est-ce plutôt un bien public qui contribue à la formation de l'opinion ? De tout un chacun dans l'exercice de la vie politique de tous les jours est un vaste débat. Les différences qui les séparent sont bien connues. Il fait remarquer qu'avec les propos purs et durs qui viennent d'être entendus, NRTV n'existerait plus, car dépendant en quasi-totalité du public. Il pense qu'il faut absolument soutenir cette résolution, même si elle n'est pas contraignante pour la Municipalité et dit aussi que le Conseil est attaché, non seulement à la presse régionale comme produit, mais parce qu'elle forme vraiment l'opinion de la population. Elle relate les faits qui se passent dans le Conseil et d'autres et il pense que c'est vraiment important de soutenir la résolution et invite le Conseil à en faire de même.

M. Pierre GIRARD soutient la résolution. Dans le courrier des lecteurs, M. Patelli avait suggéré que ce soit la ville qui rachète le journal, on n'en est quand même pas là, mais la résolution suggère de trouver des partenariats comme la Ville de Nyon le fait déjà. Il trouve cela intéressant. Par rapport au Nouvelliste en Valais, il fait remarquer qu'il y a plus d'habitants et donc plus de décès.

M. Michael SAUERLAENDER fait remarquer à M. Vuadens que s'il avait écouté ses propos, il aurait noté qu'il n'est pas contre une aide sinon il aurait proposé une résolution pour biffer l'aide. Tout au contraire, il la soutient et trouve que c'est une bonne idée, mais de là à être propriétaire, ce sont deux mondes qu'il explique volontiers.

M. Sacha SOLDINI, pour sa part, a également longuement discuté avec son collègue M. Patelli de son projet de résolution. Il est allé creuser auprès de la presse qui est contente du texte. Il fait surtout remarquer que le texte ne demande pas un soutien des collectivités publiques. Ce texte demande une réflexion. Actuellement, la commune de Nyon achète des publicités dans le journal La Côte, crédits qui ont été votés par le Conseil. Il fait remarquer qu'un préavis déposé ce soir concerne un crédit pour aider à la rénovation des salles de cinémas, en contrepartie ils vont négocier des espaces publicitaires pour la communication de la ville. Il pense que l'on peut élargir ce spectre, pas seulement à la ville de Nyon, mais aux institutions régionales comme proposé dans la résolution, ainsi qu'aux entreprises et mêmes aux particuliers. Le prix des publicités dans les journaux a souvent été évoqué, il est clair que l'on n'est plus en 1920 où l'on mettait une annonce pour un cochon à vendre, c'est beaucoup plus cher. Peut-être qu'avec un groupe de travail composé de commerçants locaux, d'autres solutions pourraient être trouvées pour que les publicités du journal soient accessibles à tous. On sait qu'aujourd'hui en mettant une publicité sur certains réseaux, il y a 10'000 lecteurs d'un coup et c'est gratuit. Pour une petite entreprise, mettre une publicité dans La Côte est un budget conséquent. D'ouvrir cette réflexion c'est très bien et il encourage le Conseil à soutenir cette résolution.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait nuancer ou éclairer tout ça. M. Michel Jotterand, rédacteur en chef présent dans la salle, aimerait certainement pouvoir donner quelques informations, mais il va tenter de le faire. En premier lieu, La Côte n'est pas demandeur. La Municipalité n'a pas été approchée par le journal pour demander, dans le cadre d'une augmentation du capital-actions, s'ils souhaitaient être actionnaires. Il précise également que La Côte est éditée par ESH Media qui est, par ailleurs, le même éditeur que Le Nouvelliste. Ce qu'il sait est que La Côte a une diminution claire de ses recettes publicitaires depuis quelques

années, qu'elle a une augmentation de son nombre d'abonnés, qu'il y a régulièrement des déficits couverts par la famille Hersant qui possède le groupe ESH Media. S'il y avait une logique strictement financière libérale, La Côte n'existerait plus. Il se trouve simplement qu'il y a une famille avec une longue expérience dans la presse qui a, par chance, un peu de fortune et qui, malgré les déficits de ces dernières années, continue à soutenir ce projet. Combien de temps, c'est un autre sujet. Pour sa part, il pense que les pouvoirs publics ne doivent intervenir que lorsque les règles économiques normales ne fonctionnent pas, mais cela ne signifie pas qu'ils vont racheter La Côte, chacun son métier. Par contre, en sachant qu'il y a une diminution des recettes publicitaires, peut-être qu'il y a quelque chose à faire. La résolution demande une réflexion. M. le Syndic rassure le Conseil en précisant qu'il a eu de nombreux entretiens avec les dirigeants de La Côte. Ils cherchent comme tous les éditeurs de médias papier à trouver des solutions différentes pour compenser les recettes publicitaires qui manquent. Le Conseiller Soldini a évoqué Facebook pour vendre ses produits, ce n'est pas de l'information de qualité vérifiée, mais il est vrai que c'est une concurrence déloyale. La résolution n'engage pas à grand-chose, ne promet pas la lune et il n'est pas sûr que cela va changer fondamentalement les choses, si ce n'est de sensibiliser les pouvoirs publics sur leur rôle. Il y a beaucoup d'acteurs dans cette affaire. Les pouvoirs publics ont diminué drastiquement leurs investissements dans les médias papier. Avant, il y avait toutes les offres d'emplois, tous les avis officiels, toutes sortes d'éléments commandés et payés par toutes les municipalités, le Canton, tous les pouvoirs. Maintenant, c'est JobUp, les réseaux sociaux ou autres. Et l'argent ne reste pas ici, mais va en Californie. Il y a une modification très importante au niveau de la publicité. Pour garder un journal, activité économique qui a vocation d'information, il ne s'agit pas d'intervenir dans le quotidien ni d'intervenir dans la rédaction, il s'agit d'être attentifs aux difficultés que rencontrent les médias de proximité et voir comment on peut faire pour essayer de les maintenir dans un souci d'avoir une diversité. Ce n'est pas que la responsabilité des autorités de la ville de Nyon (Municipalité et Conseil), mais aussi une responsabilité des autres acteurs politiques que ce soit au niveau régional, cantonal ou fédéral. On pourrait faire un long débat ouvert à d'autres personnes que celles ici présentes au sein du Conseil communal, mais il ne faut pas se tromper, sur le plan il est plutôt libéral, mais dans le cas précis, on a des règles économiques qui ne fonctionnent pas tout à fait et cela mérite une réflexion.

M. Pierre PATELLI précise que l'objectif n'est pas le financement mais une concertation. Il aurait pu appeler ça Think Tank, mais il est trop de gauche pour l'appeler ainsi. L'objectif est vraiment de réunir différents acteurs sur ce projet. Il pense que tout le monde en sortira gagnant.

Au vote, la résolution est acceptée par 77 oui et 4 abstentions.

23bis Interpellation de M. Michael Sauerlaender au sujet des cases postales au centre-ville.

M. Michael SAUERLAENDER présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond que la Municipalité a en effet été informée le 13 mars dernier lors d'une rencontre avec deux responsables de la Poste pour la région la Côte de la fermeture imminente des cases postales à la rue des Marchandises, et leur regroupement à l'office de poste de Nyon 2, à la route de Divonne. D'abord, il a clairement fait savoir qu'il était très déçu et qu'ils avaient le sentiment que, depuis un moment, la qualité des prestations était toujours en baisse quand bien même les tarifs augmentaient. Avant, les cases postales ne coûtaient rien et on avait le sentiment qu'en allant chercher son courrier on évitait du travail à la Poste. Maintenant la prestation est facturée CHF 120.-/année et ils expliquent que c'est du travail en plus, car ils doivent sortir le courrier du système informatisé qui trie tout le courrier à Daillens. Il a fait savoir clairement qu'ils n'étaient pas du tout satisfaits de cette nouvelle détérioration de la qualité de la prestation. La Municipalité peut entendre que le faible taux d'utilisation de cases postales à la rue des Marchandises (180 cases occupées sur un total de 455, soit un taux d'utilisation de 40%) plaide pour un regroupement de ce service. En même temps, à la route de Divonne, il n'y a également que la moitié des cases postales qui sont utilisées. Pour eux, c'était assez simple, un regroupement des services des cases faisait que cela simplifiait les aspects de logistique, accessoirement de loyer. Ils leur ont dit que cela ne semblait pas correct que pour des considérations purement logistiques La Poste diminuait son ambition de qualité pour les services de la ville.

La Municipalité n'a pas entamé d'autres démarches officielles concernant cette décision de la Poste, ils ont juste été informés sans demander si ça leur plaisait. La Poste a simplement donné la date et montré le courrier que les gens allaient recevoir. Il ne voit pas ce qu'ils peuvent entamer, d'autant plus que, pour la Poste, le service de cases postales est considéré comme une prestation supplémentaire qui est proposée en complément du service universel. Cela ne fait pas partie du service universel, si bien qu'il apparaît donc peu probable qu'une procédure juridique puisse être entreprise contre cette décision de la Poste. Etant donné l'issue très probablement défavorable, la Municipalité n'envisage pas d'intervenir pour faire annuler cette décision.

Si la Municipalité regrette vivement cette décision de la Poste, qui s'inscrit dans une baisse continue des prestations postales, elle n'en est néanmoins pas responsable. Elle n'envisage donc pas de déployer de mesure particulière pour compenser ou proposer une alternative communale à ce service de cases postales au centre-ville. Il ne voit pas ce qui pourrait être imaginé et cela serait probablement un système qui ne respecterait pas la position de monopole par rapport au dernier kilomètre de la Poste. Il est navré de ne pas pouvoir en dire plus et ne manquera pas néanmoins de relayer votre mécontentement à la Poste et ses représentants.

M. Michael SAUERLAENDER remercie M. le Syndic pour sa réponse. Pour sa part, avec plusieurs autres usagers, il n'entend pas en rester là et discute de différentes actions. Il espère que la Municipalité les soutiendra. Il va regarder avec la SIC, différents commerçants et d'autres organes pour lutter pour que cela reste au centre-ville sous une forme ou une autre, quitte à déménager dans un autre local plus centralisé. Ce n'est pas un petit plus accessoire. L'hérésie de proposer d'aller à Gland montre à quel point il y a un déni des réalités des usagers au centre de Nyon. Il a aussi la version officielle de ces chiffres et précise que jusqu'à il y deux ans, il fallait attendre pour avoir une case postale. Passer en deux ans d'une occupation pleine à pratiquement plus rien l'étonne un peu et il ne pense pas que les chiffres cités soient justes. Il y a une omerta sur les employés qui n'ont pas le droit de s'exprimer ce qu'il regrette pour eux.

23ter Interpellation de Mme Doris Uldry & consorts au sujet des PPE des Lupins.

Mme Doris ULDRY présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

23quater Interpellation de M. Niall Macpherson au sujet du port.

M. Niall MACPHERSON présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

24. Divers en rapport avec la séance

Mme Christine VUAGNIAUX, pour faire suite à la réponse de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ au sujet du nom du chemin de l'Hôpital, elle précise qu'elle a participé samedi dernier à la balade diagnostique pluri-elle dont elle parlait. Pour information, il y avait moins de dix personnes pour représenter la ville. C'est là qu'elle a appris l'importance du travail de recherches pour connaître les noms des femmes qui ont fait Nyon. En fait, il y en a plusieurs et dans des domaines très variés. D'autre part, en plus du chemin Monastier nommé par M. Soldini, il y a également l'escalier des Fontenelles en hommage à Mme de Fontenelle. Elle espère vraiment qu'il y aura très rapidement d'autres endroits pour rappeler les actions de ces dames et les remercier.

M. Jacky COLOMB, en ajout à ce que vient de dire Mme Vuagniaux, est ravi d'apprendre que le chemin Monastier fait référence à une dame, de même que les escaliers des Fontanelles. Il trouve cela un peu minimaliste soit fortement dissimulé pour ne pas dire que ces sont des femmes. Lorsque l'on nommera un nouveau chemin avec le nom d'une femme, il demande de donner son prénom et, en filigrane, ce qu'elle a fait de bien pour la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h04.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Vincent BUCCINO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE